

1. Record Nr.	UNINA990000448360403321
Autore	Desoer, Charles Auguste <1926- >
Titolo	Feedback systems : input-output properties / C. A. Desoer, M. Vidyasagar
Pubbl/distr/stampa	London : Academic Press, 1975
ISBN	0-12-212050-7
Descrizione fisica	XVI, 264 p. ; 23 cm
Collana	Electrical science
Altri autori (Persone)	Vidyasagar, M.
Disciplina	629.831 2
Locazione	DINEL FINBN
Collocazione	10 D III 501 02 65 D 16 10 D III 210
Lingua di pubblicazione	Inglese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia

2. Record Nr.	UNINA9910495721103321
Autore	Arnaud Charlotte
Titolo	L'effet corroboratif de la jurisprudence / Charlotte Arnaud
Pubbl/distr/stampa	Toulouse, : Presses de l'Université Toulouse 1 Capitole, 2018
ISBN	2-37928-053-3
Descrizione fisica	1 online resource (593 p.)
Altri autori (Persone)	MagnonXavier
Soggetti	Jurisprudence Law - Interpretation and construction
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Sommario/riassunto	Dans un contexte d'enchevêtrement des systèmes normatifs et de pluralisme juri-dictionnel, la question de l'autorité de la jurisprudence est centrale. Tantôt abordée comme un instrument normatif, tantôt comme une donnée purement factuelle, elle est toujours une variable inconstante. Entre la thèse de « l'autorité de la chose interprétée » et le concept de « dialogue des juges », il est difficile de parvenir à une conception unanime de l'influence que produit la jurisprudence. La thèse défendue systématisé cet effet en limitant l'analyse à ce que prescrivent les énoncés normatifs en vigueur. Partant du principe de déterminisme textuel, les juridictions sont prioritairement contraintes par les énoncés dispositionnels dont elles doivent faire application. Une part d'indétermination résulte néanmoins des spécificités de chaque contentieux, attachées aux questions litigieuses dont les juridictions sont saisies. La systématisation de l'effet que produit la jurisprudence repose sur deux critères essentiels : les normes et leurs modalités d'application. Sur ces fondements, la thèse propose de démontrer que la jurisprudence a valeur de preuve. La présence des deux critères susmentionnés conditionne les relations que les juridictions entretiennent. La jurisprudence produit ainsi un effet corroboratif. Ce dernier désigne le processus factuel par lequel l'interprétation délivrée par une juridiction est utilisée à des fins probatoires par une autre juridiction, en raison de l'analogie qu'elle établit. Le critère de

l'analogie, entendu comme la « ressemblance de rapports » normatifs et factuels existant entre deux ou plusieurs litiges, constitue le lien essentiel à la réalisation des relations jurisprudentielles. L'étude s'attache à illustrer ce processus dans les rapports d'influence interprétative qu'entretiennent cinq juridictions : la Cour de justice, la Cour européenne des droits de l'homme, le Conseil constitutionnel français, la Cour de cassation et le Conseil d'État....
